

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
5 Avril 2019**

**OBJET : Prise en location d'un local situé 166 bd Jean Jaurès à La Ciotat pour l'aménagement d'une maison du bel âge.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la prise en location d'un local situé 166 bd Jean Jaurès à La Ciotat, destiné à la création d'une maison du bel âge, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet départemental,
- d'autoriser la signature du contrat de bail d'une durée de 6 ans, ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location, moyennant un loyer annuel de 13 941,50 € TTC, charges et impôt en sus non connus à ce jour.

Le montant du loyer total annuel soit 13 941,50 € TTC, ainsi que les charges et impôts non connus à ce jour, seront imputés en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

Messieurs SANTELLI et BENARIOUA ne prennent pas part au vote

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**